

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Butagira. (Ouganda)
puis : M. Anshor (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)*

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)*

Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)*

* Points que la Commission a décidé d'examiner simultanément.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 61 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/60/80 et A/60/111)

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/60/61-E/2005/7, A/60/117, 128, 133 et Corr.1, 138, 155, 156, 290 et A/60/377-E/2005/92)

Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/60/151 et A/60/377-E/2005/92)

1. **M. Tarp** (Danemark), représentant le Conseil danois des organisations de personnes handicapées et s'exprimant au sujet du point 62 de l'ordre du jour, dit que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront atteints que si le groupe le plus vulnérable, à savoir les personnes handicapées, est intégré. Plus des deux tiers de ces personnes vivent dans les pays en développement et la plupart d'entre elles sont les plus pauvres des pauvres, leur niveau de vie restant inférieur même à celui des personnes pauvres non handicapées. Les programmes d'élimination de la pauvreté devraient donc toujours tendre à fournir les produits et services de première nécessité aux personnes handicapées. De plus, comme ces personnes ont besoin d'éducation encore plus que les personnes non handicapées, les enfants handicapés devraient bénéficier de mesures d'action positive dans tous les programmes éducatifs : à défaut, ils n'auront aucune chance sur le marché du travail. Il importe également d'accorder une attention particulière aux femmes handicapées, notamment au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en veillant à ne pas perdre de vue la nécessité d'atteindre l'Objectif du Millénaire concernant l'éradication de la poliomyélite.

2. Se référant à la négociation en cours d'une convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, dont il ne doute pas qu'elle ne devienne réalité d'ici à 2007, l'intervenant se félicite de la participation des organisations de personnes handicapées aux travaux du Comité spécial créé à cette fin. Il importe que les gouvernements alimentent régulièrement le fonds de contributions volontaires

créé pour permettre à ces organisations, en particulier celles des pays en développement, de participer à ses sessions. En conclusion, l'intervenant dit espérer que les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés seront révisées de façon à garantir à ces derniers la pleine jouissance et la protection efficace de tous leurs droits fondamentaux.

3. **M. Chem Widhya** (Cambodge), s'exprimant au sujet du point 61 de l'ordre du jour, se félicite que l'accent continue d'être mis sur les trois questions fondamentales définies par le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale. Toutefois, la grande majorité de la population du monde souffre toujours de la pauvreté et des maux qui lui sont associés. Une approche multidimensionnelle et multisectorielle est nécessaire pour venir à bout de ce fléau. C'est pourquoi le Gouvernement cambodgien a élaboré une stratégie nationale de réduction de la pauvreté tendant à garantir un système judiciaire soucieux de faire respecter les droits de la population, un système de gouvernance locale qui renforce les moyens d'action des habitants et des collectivités locales, la prestation effective de services publics et une action systématique de lutte contre la corruption. Toutefois, les efforts déployés au niveau national pour éliminer la pauvreté n'aboutiront que si l'environnement international est favorable au processus de développement.

4. Au Cambodge, le développement social se heurte plus particulièrement à l'obstacle du VIH/sida, contre lequel le gouvernement a également formulé un plan national. L'intervenant demande à la communauté internationale d'honorer ses engagements en fournissant une assistance aux pays touchés par la pandémie.

5. La promotion du plein emploi est une priorité pour le Gouvernement cambodgien, en particulier dans l'agriculture, secteur essentiel, mais aussi dans le tourisme et les industries et services à fort coefficient de main-d'oeuvre. Afin de garantir la compétitivité du Cambodge parmi les acteurs régionaux opérant sur le marché mondial, il accordera davantage d'attention au développement d'industries fondées sur la technologie et sur le savoir.

6. Enfin, aux fins de l'intégration sociale, les autorités prennent des dispositions pour promouvoir l'égalité des sexes, apaiser les préoccupations des

personnes handicapées, âgées et déplacées et garantir la participation locale à la prise de décision en mettant en place une gouvernance décentralisée.

7. **Mme Al-Shamisi** (Émirats arabes unis) dit que, 10 ans après le Sommet de Copenhague, la moitié de la population mondiale ne bénéficie toujours pas des conditions de base permettant de vivre dans la dignité. Il importe donc de redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations des conférences des Nations Unies sur le développement social en vue de créer une société digne de tous et capable d'offrir à chacun de ses membres la sécurité, la stabilité et la prospérité.

8. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont fait des progrès notables en ce qui concerne la plupart des indicateurs du développement social, comme le montrent l'élévation du revenu par habitant, l'accroissement des dépenses publiques d'éducation et de santé, l'augmentation du pourcentage de femmes ayant une activité professionnelle, la diminution de la mortalité post-partum et infantile et l'éradication des maladies dangereuses. Une importance particulière est accordée à la valorisation des ressources humaines, notamment en dispensant une instruction gratuite à tous les niveaux, pour répondre aux besoins en matière d'emploi, en particulier dans le secteur privé, qui est le pilier de l'économie nationale. Par ailleurs, le gouvernement s'est plus spécialement attaché à promouvoir l'intégration dans la société des jeunes en difficulté et des personnes handicapées. Il a cherché à renforcer la solidarité sociale d'autres manières encore, notamment en appuyant les organisations bénévoles et humanitaires qui ont apporté une contribution importante aux programmes d'aide sociale et aux programmes de développement aux niveaux national et international. L'intervenante a cité l'exemple de l'organisation du Croissant-Rouge de son pays, qui mène des activités dans 95 pays du monde.

9. **Mme Otiti** (Ouganda) se félicite de ce que les rapports du Secrétaire général relatifs au développement social privilégient la composante rurale essentielle du développement national en tant que facteur permettant de réduire la pauvreté urbaine et rurale et la migration de masse. Soulignant l'importance de l'accès universel à l'instruction primaire, elle dit que l'application des stratégies d'élimination de la pauvreté requiert l'appui des partenaires pour le développement, en particulier par le biais d'une augmentation de l'aide publique au développement. Évoquant avec satisfaction le Rapport

mondial sur la jeunesse, 2005, elle dit qu'en Ouganda, la participation des jeunes à la prise de décisions est garantie à tous les niveaux, notamment dans la famille, dans la communauté, à l'école et au Parlement. Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle important en facilitant cette participation, compte dûment tenu des normes interpersonnelles et culturelles.

10. Les besoins des personnes âgées sont un sujet de grave préoccupation, et ce, d'autant plus qu'ils sont rendus plus aigus par les dangers que font courir aux structures familiales la pauvreté et la maladie, en particulier le VIH/sida, qui, si elles ne sont pas maîtrisées, feront du vieillissement un privilège inaccessible. Aussi se félicite-t-elle de l'évolution qui s'est produite récemment au sein du système des Nations Unies en faveur des personnes âgées, notamment la suite donnée au Plan d'action international de Madrid adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, se référant en particulier aux besoins des pays en développement et des zones rurales. Elle attire à cet égard l'attention sur la contribution qui pourrait être apportée par le volontariat.

11. S'agissant des droits des personnes handicapées, elle dit ne pas douter de l'aboutissement de la négociation d'une convention des Nations Unies sur ce sujet et invite à prendre davantage en considération les contributions des pays en développement et à aider davantage ces pays à entreprendre leurs propres études sur la question.

12. **U Maung Wai** (Myanmar) constate avec satisfaction que la Déclaration relative au dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, que la Commission du développement social a adoptée en février 2005, a réaffirmé qu'il était indispensable, pour que les engagements pris à Copenhague puissent être tenus, de renforcer la coopération internationale au niveau national. Il espère que les mécanismes financiers dont la mise en place a été demandée ne tarderont pas à se matérialiser.

13. En ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, le Gouvernement du Myanmar a lancé trois programmes de développement tendant à réaliser une croissance équilibrée dans l'ensemble du pays et à réduire l'écart entre les riches et les pauvres. À propos de la question des droits des personnes handicapées, il a pris des

dispositions permettant à ces personnes de profiter des services de rééducation et réinsertion, de participer au travail productif et de devenir plus autonomes. En outre, une nouvelle loi est actuellement élaborée dans le cadre des efforts déployés pour garantir l'égalité des chances de ces personnes, dans le domaine de l'éducation et celui de l'emploi. Se référant, en conclusion, à la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées, l'intervenant dit que cette année est célébrée dans son pays depuis 1999 afin de faire prendre conscience des besoins de ces personnes et d'amener les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales, les médias, les entreprises privées et les jeunes à collaborer en vue de la prise en charge de ces personnes. Le Myanmar reste déterminé à appliquer le Plan d'action international de Madrid et à créer une société pour tous les âges.

14. **M. Alaie** (République islamique d'Iran), se référant au *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2005* (A/60/117/Rev.1), juge regrettable que les 10 principaux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et repris dans la Déclaration du Millénaire n'aient pas été tenus comme prévu. Certaines politiques et pratiques ont aggravé les inégalités dans de nombreuses parties du monde, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

15. Le manque de ressources humaines et financières continue de bloquer la réalisation des objectifs de développement social. Dans certains cas, la rapidité de la croissance économique et la libéralisation ont aggravé les problèmes sociaux et culturels. Le vieillissement des populations rend de plus en plus urgente la nécessité de protéger les membres les plus âgés de la société. En outre, il importe d'adopter des politiques et des mesures spécifiques pour éviter la désintégration de la vie familiale.

16. Il appartient pour l'essentiel aux gouvernements d'éliminer l'inégalité, la discrimination et la désintégration sociale en adoptant et en faisant appliquer des lois appropriées, en fournissant des emplois procurant un revenu suffisant, en garantissant la participation du public à la prise de décisions et à la mise en oeuvre des politiques, en investissant dans le développement social, en prenant en charge les personnes vulnérables, en offrant des possibilités d'avancement et en maintenant la paix, la sécurité et la stabilité.

17. Malgré l'adoption par l'Assemblée générale, il y a 10 ans, du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le *Rapport mondial sur la jeunesse, 2005* fait état de certaines tendances très préoccupantes en ce qui concerne la pauvreté, la non-scolarisation et l'analphabétisme parmi les jeunes. Le chômage des jeunes est le plus élevé en Asie occidentale et en Afrique et est aggravé par la mondialisation. Les grossesses précoces et les taux de VIH/sida et de toxicomanie parmi les jeunes restent de graves sujets de préoccupation. Tous les gouvernements doivent encourager l'investissement permettant de répondre aux besoins des jeunes, en particulier en ce qui concerne l'éducation et les soins de santé. Les jeunes, et plus particulièrement ceux qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes handicapés, devraient être traités avec dignité et d'une façon qui respecte leurs droits, afin qu'ils puissent devenir plus tard des membres responsables de la société. Il est à espérer que les efforts actuellement déployés pour rédiger une convention relative aux droits et à la dignité des personnes handicapées porteront bientôt leurs fruits.

18. Le développement social est l'un des principaux éléments des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe de renforcer la coopération internationale pour atteindre les objectifs fixés pour 2015, et les pays développés, qui disposent de capacités et de ressources importantes devraient assumer la responsabilité principale à cet égard. Dans un monde de plus en plus « mondialisé » et interdépendant, les souffrances d'un pays affectent également tous les autres. Une action collective et le renouvellement des engagements, en particulier de la part des pays développés, contribueraient à apporter prospérité et bien-être à toutes les nations.

19. **M. Amolo** (Kenya), s'exprimant au sujet de l'article 61 de l'ordre du jour, dit que le combat pour éliminer la pauvreté, promouvoir l'emploi et favoriser l'intégration sociale tient de la gageure pour beaucoup de pays en développement, dont le Kenya. On a bien avancé s'agissant de concrétiser les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, mais il reste beaucoup à faire. La Déclaration de Copenhague sur le développement social a souligné la nécessité de donner un degré de priorité élevé au développement social et a fourni un cadre pour le faire. Or, les engagements énoncés dans le Programme

d'action n'ont pas été repris de façon cohérente dans les lois, politiques et programmes nationaux.

20. Le Kenya a pris des initiatives en matière de réduction de la pauvreté, telles qu'une stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie de création de richesses et d'emplois, qui est la stratégie actuelle de reprise économique. En outre, la Commission pour l'élimination de la pauvreté coordonne des initiatives publiques et privées visant à atténuer la pauvreté. Le récent rapport sur l'évaluation des besoins et le calcul des coûts au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement indique que le Kenya a besoin chaque année d'environ 3 milliards de dollars pour combler le déficit de financement et pouvoir atteindre ces objectifs. La réalisation de l'Objectif 8, qui porte sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, sera donc nécessaire si le Kenya entend atteindre les objectifs d'ici à 2015.

21. Le Kenya a élaboré des politiques spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes, des personnes âgées, des femmes et des handicapés. Les jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population du pays, sont le plus durement touchés par la pauvreté. Le gouvernement a financé des projets de développement des jeunes ruraux visant à créer des emplois et le Parlement doit bientôt examiner un document relatif à la politique de la jeunesse. La mise en oeuvre de la gratuité de l'instruction primaire et l'adoption de la loi de 2004 sur les handicaps ont apporté des avantages sociaux et économiques, mais constituent également un fardeau supplémentaire pour un pays dont les ressources sont limitées. Le gouvernement a besoin d'une aide financière extérieure pour pouvoir élever l'âge de la retraite et mettre en place un plan de soins de santé abordable et accessible.

22. L'économie du Kenya se ressent de la mondialisation et de la rapidité de l'évolution technologique. La concurrence déloyale, l'augmentation des coûts de production et les subventions agricoles occidentales ont contraint un grand nombre d'entreprises industrielles à fermer leurs portes. Les pertes d'emplois qui en ont résulté font peser un fardeau accru sur les services et équipements sociaux et constituent une menace pour l'intégration sociale.

23. Chaque pays a son propre rôle à jouer s'agissant de promouvoir le développement social, mais les résultats souhaités seraient obtenus plus rapidement si

tous les pays collaboraient entre eux. Le cadre normatif nécessaire est en place; ce qu'il faut, à présent, c'est la volonté politique et la participation active. Le succès viendra si chaque pays focalise son attention sur ce qu'il y a à gagner : l'élimination de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion sociale.

24. **M. Phanouvong** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au sujet du point 62 de l'ordre du jour, se félicite du *Rapport mondial sur la jeunesse, 2005*, qui montre que l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà a fait faire des progrès dans un certain nombre de domaines. Toutefois, bien des obstacles restent à lever, ce qui nuit tout particulièrement aux jeunes des pays en développement. La faim, la pauvreté, les difficultés d'accès à l'éducation, l'inégalité entre les sexes, les problèmes de santé, la toxicomanie et la délinquance sont les principaux problèmes des jeunes sur lesquels la communauté internationale doit se pencher. Il découle de la nature complexe de ces problèmes et des liens que la mondialisation crée entre eux que tous les pays doivent oeuvrer de concert pour les régler.

25. Dès sa création en 1955, l'Union de la jeunesse lao a joué un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance nationale. À la libération du pays en 1975, elle est devenue une organisation de masse forte de plus de 200 000 membres, dont 80 000 femmes. Elle s'emploie à promouvoir la solidarité entre les jeunes et à les faire participer au développement national, à développer l'éducation, à les sensibiliser aux questions intéressant la santé, à leur inculquer l'esprit du patriotisme et à contribuer à la promotion de la paix, de l'amitié, de la coopération et du développement.

26. L'Union de la jeunesse lao a également participé à la formulation de la politique nationale de la jeunesse et à la promotion du développement socioéconomique du pays. Pays sans littoral figurant parmi les pays les moins avancés, la République démocratique populaire lao doit encore faire face à des difficultés dans bien des domaines. L'intervenant demande donc à la communauté internationale de fournir une assistance supplémentaire, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des technologies de l'information et des communications, de façon que son pays puisse assurer un meilleur avenir à sa jeune génération.

27. *M. Anshor (Indonésie), Vice-Président, prend la présidence.*

28. **M. Nsemi** (Congo), s'exprimant sur le point 61 de l'ordre du jour, dit que, 10 ans après le Sommet mondial pour le développement social, les disparités socioéconomiques entre les pays riches et les pays en développement augmentent. La délégation congolaise fait siennes les conclusions de la quarante-troisième session de la Commission du développement social, qui ont mis en évidence le caractère inégal des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs adoptés au Sommet et souligné la nécessité de consentir des efforts supplémentaires.

29. Le Congo est résolu à concrétiser les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et au Sommet du Millénaire. C'est la raison pour laquelle, en dépit du fardeau de sa dette, il accorde une attention particulière à la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de sa politique de développement, un programme détaillé d'élimination des inégalités a été élaboré pour 2004-2009, conformément au document de stratégie sur la réduction de la pauvreté négocié avec les institutions financières internationales. Le gouvernement a affecté des ressources importantes à l'application du programme, mais a également besoin de l'aide des partenaires pour le développement.

30. Le chômage – en particulier parmi les jeunes, qui constituent plus de 50 % de la population du pays – est un grave sujet de préoccupation pour le Gouvernement congolais. Aussi a-t-il lancé un programme de réinsertion des anciens combattants, qui a d'ores et déjà donné des résultats. L'intervenant remercie, au nom de son gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Union européenne pour les moyens de financement qu'ils ont mis à la disposition de son pays. Il sait également gré au Gouvernement japonais d'avoir contribué au financement du projet « Les jeunes en danger » que le PNUD exécute au Congo. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour créer les conditions de la paix et de la sécurité durables nécessaires au développement, et le Congo compte à cet effet sur l'appui de ses partenaires pour le développement.

31. Le VIH/sida étant l'une des principales causes de morbidité et de mortalité au Congo, le gouvernement a élaboré un plan national de lutte contre la pandémie pour la période allant de 2003 à 2007 et mis en place

un Conseil national de lutte contre le VIH/sida, qui relève directement du chef de l'État. Le gouvernement accueille avec satisfaction l'annonce d'une subvention importante émanant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'engagement pris récemment par le Groupe des Huit pays industrialisés de faire en sorte que les victimes africaines du sida reçoivent le traitement dont elles ont besoin d'ici à 2010. Il se félicite également de l'engagement pris par le Groupe d'augmenter l'aide publique au développement et de sa décision d'annuler la dette des 18 pays le plus lourdement endettés, dont la plupart sont africains. L'intervenant invite le Groupe à présenter, au titre du financement du développement, de nouvelles propositions venant s'ajouter à ses initiatives en matière d'allègement de la dette.

32. Les objectifs fixés au Sommet mondial pour le développement social et les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints que moyennant une action concertée de la communauté internationale. Le Congo continuera de jouer son rôle à cet égard.

33. **M. Tesfu** (Éthiopie), s'exprimant au sujet du point 61 de l'ordre du jour, se félicite des progrès accomplis dans de nombreux domaines du développement social, comme il a été indiqué à la quarante-troisième session de la Commission du développement social, mais note que les progrès ne sont pas uniformes d'une région à l'autre ou entre les différents groupes d'un même pays. En particulier, le chômage a augmenté depuis le Sommet mondial pour le développement social et les disparités de revenus restent très importantes entre les pays et au sein d'un même pays.

34. Les avancées en matière de développement social au niveau mondial ne se sont pas pleinement matérialisées en Afrique subsaharienne. La pauvreté continue d'augmenter et plus d'un tiers de la population est sous-alimentée. Le chômage et le sous-emploi atteignent des niveaux élevés dans la région. Les progrès accomplis en matière de démocratisation et de bonne gouvernance ont favorisé l'intégration sociale dans une certaine mesure, mais le défi à relever reste immense. Les conflits, l'instabilité, la sécheresse et le VIH/sida continuent de compromettre le développement social et économique de la région. L'engagement pris à Copenhague par les dirigeants des pays du monde d'accélérer le développement en Afrique n'a pas encore été tenu.

35. L'Éthiopie a pris des dispositions importantes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui, à son avis, recouvrent les principaux engagements de Copenhague. Elle a adopté un programme de développement durable et de réduction de la pauvreté et a entrepris d'appliquer dans différents secteurs des politiques axées sur l'élimination de la pauvreté. Elle a obtenu certains résultats encourageants : le taux d'inscription dans les écoles primaires et le niveau d'accès aux services de santé ont augmenté, par exemple. Elle s'emploie par ailleurs à améliorer l'intégration sociale en réformant la fonction publique et le système judiciaire. La démocratie commence à s'établir, comme l'a montré la tenue, en mai 2005, des troisièmes élections démocratiques du pays, les plus disputées.

36. La réalisation de l'objectif du développement social incombe au premier chef aux gouvernements, mais la coopération internationale s'impose tout autant. L'intervenant se félicite donc des engagements pris récemment par les pays donateurs d'augmenter l'aide publique au développement et d'annuler la dette des pays les plus pauvres. L'Éthiopie a fait sa part en matière de promotion du développement social en adoptant et en appliquant les politiques appropriées. Toutefois, elle ne pourra continuer à progresser dans cette voie qu'avec l'aide de la communauté internationale. Le niveau actuel de l'aide publique au développement par habitant et par an est insuffisant : l'évaluation des besoins réalisée en Éthiopie a montré que cette aide devra être multipliée par huit si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

37. Réaffirmant l'attachement de son pays aux idéaux du développement social, l'intervenant attend avec impatience le jour où l'Assemblée générale pourra célébrer l'élimination de la pauvreté absolue et la dignité rendue à tous.

38. **M. Limon** (Suriname) dit que le développement social n'a pas progressé de façon soutenue parce les conditions favorables à ce développement n'ont pas été créées. La délégation surinamaïse estime que les progrès dans ce domaine sont tributaires de la participation de toutes les parties prenantes et de la capacité d'intégrer les politiques sociales et économiques susceptibles d'améliorer les chances et la qualité de la vie pour tous.

39. La pauvreté demeure l'une des épreuves les plus redoutables auxquelles la communauté internationale doit faire face. Soucieux de réduire autant que faire se peut la vulnérabilité des pauvres, le Suriname a mis en place un système de sécurité sociale à l'intention des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les pauvres. Le gouvernement a également formulé une stratégie de développement impliquant le secteur privé, les syndicats et la communauté, et a élaboré des politiques visant à faciliter l'entrée sur le marché du travail et à renforcer les petites entreprises.

40. La responsabilité principale du développement économique et social incombe au premier chef à chaque pays, mais il importe d'augmenter le niveau de ressources si l'on veut que les objectifs de développement soient atteints. La récession économique, la dégradation des services de santé et le manque d'appui international compromettent la capacité des gouvernements, en particulier dans les pays en développement, d'appliquer les politiques sociales nécessaires pour améliorer la situation de leur population.

41. Le Sommet mondial qui vient de s'achever a réaffirmé l'importance du développement pour ce qui est de renforcer la sécurité et la prospérité du monde. Les États Membres se sont déclarés prêts à oeuvrer en faveur du développement mondial et se tournent à présent vers l'Organisation des Nations Unies pour leur montrer la voie à suivre.

42. **M. Gill** (Inde) dit qu'il importe de donner systématiquement suite au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale si l'on veut concrétiser une approche centrée sur l'être humain et cohérente du développement. L'Inde est préoccupée par le caractère inégal des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet et estime que le seul moyen de régler le problème est de renforcer les capacités des pays en développement avec la coopération de la communauté internationale.

43. Le Gouvernement indien a formulé plusieurs stratégies de développement dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, de la démographie, de l'éducation et de la santé. C'est ce qui a permis de faire descendre la pauvreté à 26 %; le droit au travail est devenu un droit fondamental, et chaque ménage rural se voit garantir 100 jours de travail par an.

44. L'Inde fait siennes les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport sur le rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté et suit de très près le développement des coopératives dans différents domaines, notamment la production agricole.

45. En ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, plus des deux tiers de la population indienne sont alphabétisés et l'instruction primaire est devenue un droit fondamental. Le gouvernement propose d'augmenter les dépenses publiques d'éducation et a créé une commission nationale de l'éducation chargée d'affecter les ressources et de suivre l'application des programmes.

46. L'Inde tient à faire ressortir l'importance de l'action menée par les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile pour aider les gouvernements à prendre en charge leurs populations vieillissantes. L'Inde souscrit pleinement au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et espère voir aboutir très bientôt la négociation d'une convention sur les handicaps.

47. **M. Sadukov** (Kazakhstan) dit que, 10 ans après l'adoption du Programme d'action de Copenhague, les questions liées au développement social restent prioritaires; en fait, les indicateurs économiques et sociaux de certains pays ont même empiré. Les pays développés sont tenus d'accroître le montant de l'aide internationale, tandis qu'il appartient aux pays en développement d'utiliser cette aide d'une manière aussi efficace que possible.

48. Le Kazakhstan a systématiquement appliqué les décisions prises à Copenhague et à Madrid et reste déterminé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le gouvernement a mis en place un ensemble de réformes sociales et augmenté les budgets de l'éducation et de la santé. Il s'occupe également des questions liées à la santé maternelle et infantile, à la prise en charge des personnes handicapées et à la pénurie de logements.

49. Notant que l'éducation est une condition préalable à l'entrée sur le marché du travail, le Kazakhstan a pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'instruction primaire obligatoire, la gratuité de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, les prêts d'études et la protection sociale des écoliers et des étudiants.

50. En ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées, le Kazakhstan estime que, pour garantir l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, les organismes des Nations Unies compétents doivent coopérer étroitement avec les gouvernements en leur accordant un appui technique et consultatif. Le Gouvernement kazakh a entrepris de réformer son système de pensions et mis en place un régime d'assurance maladie individuelle obligatoire pour améliorer la qualité de la vie des personnes âgées.

51. En conclusion, il dit qu'il est indispensable que les États Membres et les institutions spécialisées coordonnent leur action et remplissent les obligations découlant des documents concernant les objectifs de développement et d'autres documents de base sur le développement social.

52. **Mme Al-Hajiri** (Qatar) dit que le Sommet mondial de Copenhague et les autres conférences récentes ont jeté des bases solides pour le développement économique et social en instituant le droit fondamental au développement. Mais il ne saurait y avoir de véritable développement sans la paix et la stabilité: il importe donc de redoubler d'efforts pour mettre fin aux conflits.

53. Ces dernières années, le Qatar a adopté un grand nombre de lois visant à promouvoir le développement. Le Conseil suprême des affaires familiales, créé par décret royal et placé sous l'autorité de S. A. Sheikha Mozah Bint Nasser Al-Misnad, l'épouse de l'émir, s'adresse à toutes les classes de la société, et notamment aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées et aux handicapés. Le Qatar applique un programme d'intégration scolaire des handicapés et élabore une stratégie nationale concernant les jeunes et les personnes âgées. La Déclaration de la Conférence internationale de Doha sur le vieillissement, qui s'est tenue en avril 2005, a été distribuée sous la cote A/60/377-E/2005/92. Par ailleurs, le Qatar a affecté 8 milliard de dollars à deux fonds, l'un pour l'éducation et l'autre pour la santé.

54. Parallèlement à ses efforts de développement national, le Qatar a versé des contributions généreuses à un grand nombre d'organisations et de fonds internationaux pour aider à réaliser le projet du millénaire de réduction de la faim et de la pauvreté. Il a préconisé une action concertée au service d'un développement économique et social intégral et en vue

de réduire l'impact négatif de la mondialisation dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays les plus pauvres.

55. **Mme Chenoweth** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 a apporté une contribution importante à la promotion d'un développement durable plus équitable et centré sur l'être humain, en particulier dans le domaine des droits des femmes et des personnes handicapées. Toutefois, la nature des problèmes de développement a changé depuis; des problèmes comme le VIH/sida, le vieillissement et l'inégalité entre les sexes constituent une grave menace pour le développement social, la croissance économique et la stabilité politique.

56. L'un des plus graves défis auxquels l'humanité soit actuellement confrontée est la faim. La FAO estime que quelque 800 millions d'habitants des pays en développement souffrent de faim chronique. Il ressort des tendances observées pendant les années 90 que, si certains pays à faible revenu ont pu réduire la faim, la majorité n'y sont pas parvenus. D'une façon générale, les pays ayant obtenu des succès dans ce domaine sont caractérisés par une croissance économique plus rapide, un accroissement de la population plus lent, des taux d'infection par le VIH inférieurs et une meilleure place au classement des pays selon l'indice du développement humain.

57. Pour réaliser un développement social équitable, les pays doivent analyser leur situation sociale et économique et les véritables besoins de leur population. S'agissant du VIH/sida, qui a frappé de façon massive les pauvres des zones rurales, les solutions, pour être efficaces, devront prendre en compte toutes les dimensions des secteurs rural et agricole.

58. La FAO est prête à aider les États Membres à atteindre dans les meilleurs délais les objectifs de développement internationalement convenus. Des progrès tangibles ont été accomplis sur bien des plans, mais le combat pour un développement social plus équitable ne sera gagné que lorsque les hommes et les femmes auront accès dans des conditions d'égalité aux ressources productives et pourront bénéficier d'un appui technique et financier ainsi que d'une bonne gouvernance et du respect de l'État de droit.

59. L'objectif consistant à créer les conditions favorables au développement social requiert la coopération étroite d'un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux. La FAO s'emploie actuellement, en concertation avec le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole, à changer véritablement la vie de ceux qui connaissent la faim et la pauvreté dans l'ensemble du monde en développement.

La séance est levée à 11 h 55.